

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 04 AOUT 2016**

Étaient présents : : Mme COPIN, Mr BEN YAHIA, Mme LECOMPTE, Mr CAUDRON, Mme ANZALONE, MMs MARY, FOSSE, LE COMTE, HERBIN, Mme DECOURRIERE , MMs JANOT, TRINEL, Mmes DZIKOWSKI, VASSEUR, DEWAULLE, MMs DOMIN, BECQUE, Mme LEBRUN

Absents excusés :

Mme DEMOLDER donne pouvoir à Mme COPIN

Mme SABRIE donne pouvoir à Mme LECOMPTE

Mme COLLET donne pouvoir à Mr BEN YAHIA

Mr OBRINGER donne pouvoir à Mr FOSSE

Mr HENRY donne pouvoir à Mr DOMIN

Mr CAULIER donne pouvoir à Mr BECQUE

Absents :

Mr LENQUETTE, Maire

Mr HOFFMANN

Mme REGOLLE

Mme ARBAOUI

Mr LEVECQUE

Monsieur Ali BEN YAHIA est nommé secrétaire de séance.

Madame Marie-Suzanne COPIN, 1^{ère} adjointe demande à l'Assemblée si le procès-verbal de la réunion du 23 juin 2016 appelle des observations particulières.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 23 juin 2016.

Madame COPIN donne lecture du rapport relatif à la première question.

1°) DPV 2016 : ECOLE JOLIOT CURIE AU TITRE DE LA DPV 2016

Exposé de Madame COPIN :

Lors de l'adoption du BP 2016, Monsieur le Maire avait indiqué la nécessité de procéder à la rénovation de la toiture de l'école maternelle Joliot Curie pour ce qui concerne sa « partie historique » située autour de la cour avant de l'école depuis le square de l'Abbé Cherrier.

En effet, cette toiture qui date désormais d'une quarantaine d'années présente des fuites et infiltrations désormais assez fréquentes après chaque période d'intempéries.

Cette opération, compte-tenu de la situation physique de l'école en géographie prioritaire, peut bénéficier d'une subvention au titre de la DPV 2016 (Dotation Politique de la Ville).

En conséquence, Madame COPIN, 1^{ère} adjointe, propose de bien vouloir :

- approuver la réalisation de l'opération à hauteur de 89 258,56 € HT,

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DPV 2016

<u>Dépenses</u>	
• Montant HT des travaux	89 258,56 €
• TVA (20%)	<u>17 851,71 €</u>
• Total TTC	107 110,27 €

<u>Recettes</u>	
• Subvention DPV 2016 (80% HT)	71 406,85 €
• Fonds propres ville de Beuvrages	<u>35 703,42 €</u>
• Total	107 110,27 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et conventions afférents à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Madame COPIN,

Approuve à l'unanimité la réalisation de l'opération,

Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DPV 2016 sur la base du plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>	
• Montant HT des travaux	89 258,56 €
• TVA (20%)	<u>17 851,71 €</u>
• Total TTC	107 110,27 €

<u>Recettes</u>	
• Subvention DPV 2016 (80% HT)	71 406,85 €
• Fonds propres ville de Beuvrages	<u>35 703,42 €</u>
• Total	107 110,27 €

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tous les actes et conventions afférents à cette opération.

Intervention de Monsieur DOMIN

Monsieur DOMIN demande si en juin dernier, une délibération n'avait pas déjà été votée concernant l'école maternelle Joliot Curie.

Madame COPIN confirme effectivement que le Conseil municipal s'est déjà prononcé en juin dernier et passe la parole à Monsieur Nicolas TRELCAI, Directeur Général des Services.

Monsieur Nicolas TRELCAI précise que cette demande, suite à la délibération du 23 juin dernier, a bien été déposée.

Néanmoins, d'expérience, aucune réponse ne devait parvenir du Ministère de l'Intérieur avant l'automne. En conséquence et dans la mesure où cette demande ne portait que sur 10 000 € et où le récent appel à projet offre la possibilité de mener l'opération sur une seule année au lieu de trois, avec de surcroît un financement plus conséquent, il a été proposé de solliciter également la DPV 2016.

Madame COPIN donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

2°) ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DU SAGE DE L'ESCAUT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU NORD

Exposé de Madame COPIN :

Le Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord. Conformément aux dispositions légales, les collectivités affiliées au Centre de gestion du département du Nord doivent émettre un avis sur cette demande d'affiliation.

Madame COPIN, 1^{ère} adjointe au Maire demande d'émettre un avis favorable à la demande d'affiliation au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord du Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Madame COPIN,

Emet à l'unanimité, un avis favorable, à l'adhésion du syndicat Mixte du Sage de l'Escaut au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H10.

Le Maire,

André LENQUETTE